



numéro

CM\_240522\_30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	23
présents	19
exprimés	21
vote	
pour	21
contre	0
abstention	0

### Présents :

Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Marjorie RIBES,  
M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE,

### Procurations :

Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE, Jocelyne PY à Marjorie RIBES,

### Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE,

**Objet :** Fixation des tarifs pour le séjour ALSH des vacances d'été 2024

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

**VU** la délibération en date du 10 juillet 2023 sur la création d'un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 11-14 ans.

**CONSIDERANT** que dans le cadre des activités de l'ALSH du service jeunesse, les enfants et les jeunes peuvent participer à des stages, organisés en période de vacances scolaires ; il est nécessaire de fixer les tarifs de ces stages comme proposés ci-après.

Date	Objet	Agés des jeunes concernés	Nombre de jeunes concernés	Tarifs
15 au 19 juillet 2024	Séjour à Nant	11/14 ans	7	200 €

### Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** APPROUVE les tarifs pour le séjour ALSH de l'été 2024 comme indiqués dans le tableau précédemment exposé,

- **ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240522-2024-DELIB-56-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240522-2024-DELIB-56-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024